



COMPTE RENDU CDEN du 20 avril 2020

Présents :

Présents : M Blondel Brice Préfet des Hautes-Pyrénées,

Administration : M Aumage IA des Hautes-Pyrénées, Madame la Secrétaire Générale,

Membres représentant la Région et le Département : Madame Loubradou Isabelle, Monsieur Craspay Gilles, Madame Autigeon Christiane, Mme Bourdeu, Mme Dariant

Membres représentant les communes : Monsieur Nadal Jean (maire de Maubourguet et président de l'Association départementale des maires), Monsieur Mur Ange (SYMAGE Lourdes), M Grandsimon (maire de Luz saint sauveur)

Pour la FSU : Mme Goubier Catherine (SNES), Monsieur Castebrunet David(SNUIPP), Monsieur Jaffiol Sébastien(FSU), Monsieur Poulou Marc(SNUIPP)

Présents : SGEN/CFDT, SE/UNSA, CGT, UDAF, CD, AMF, FCPE, PEEP, Administratifs

Représentants parents d'élèves : FCPE : Mme Bégué et PEEP M Giner

Début de la réunion 14H10 Un quart d'heure pour faire l'appel, larsens fréquents, mauvaise qualité de son.

M Le préfet : Approbation des CR des précédents CDEN. Rentrée 2020.

M l'IA : Désignation secrétariat de séance : FSU désignée (PV FSU (février)/ SGEN CFDT (juin)/ Octobre (UNSA/Education))

Pas de lecture des Déclarations liminaires. Toutes les personnes invitées les ont reçues en pièce jointe avant le CDEN.

Prise parole FSU Mme GOURBIER : 2 points concernant la rentrée du 11 mai :

Point 1 : Enorme organisation pour préparer cette rentrée. Il va falloir un gros travail de préparation avec une multitude d'acteurs.

Point 2 : Réquisition préfectorale des infirmières scolaires : Besoin des infirmières scolaires à la rentrée le 11 mai pour élaborer les mesures de protection sanitaires dans les établissements.

Réponse de M L'IA et de M le Préfet : Volontariat proposé aux infirmières scolaires pour intervenir et participer aux tests de dépistage définis en fonction des besoins par l'ARS. Ce ne sont pas des réquisitions. Les infirmières scolaires bénéficieront si elles sont volontaires de Formation et seront associées aux équipes de dépistage.



COMPTE RENDU CDEN du 20 avril 2020

M L'IA propose une intervention sur la Préparation du 11 mai :

Il indique en premier lieu que le retour en classe sera progressif ; Il attend un Cadrage national dans un premier temps. Il précise que le retour en classe se fera en fonction des situations très contrastées sur notre département. Le retour tiendra compte des configurations (nombre d'élèves et taille des structures)

Il propose des temps de travail qui sont échelonnés sur toute la semaine avec :

-les proviseurs, les principaux et principaux et les IEN.

-le Conseil Départemental pour évoquer, entre autres, l'organisation des transports.

-le CHSCT (3 réunions - une par semaine jusqu'à la reprise)

-l'enseignement privé

-les représentants des parents d'élèves

-les associations des représentants de maire de France et représentants des maires ruraux ainsi que les présidents des intercommunalités.

-les directeurs d'écoles par visioconférence.

Il compte repérer les difficultés et les points d'ancrage. Il propose une reprise adaptée, non uniforme. Il souhaite prendre en compte les situations des personnels, des élèves et des parents d'élèves. Il indique que certains élèves ont un besoin urgent de retourner en classe, en particulier des élèves en difficulté. Le schéma n'est ni défini, ni arrêté à cette heure.

Le Recteur va aussi organiser avec le président de la région et d'autres interlocuteurs des réunions pour définir toutes les questions : restauration scolaire, transports etc...

Mme la conseillère régionale intervient pour indiquer les transports scolaires ne sont pas de la seule responsabilité du département et que toutes les équipes de la région sont au travail pour organiser tout cela.

SGEN/CFDT : Ils souhaitent que l'on ajoute une partie concernant la reprise 11 mai à la déclaration liminaire et que ce soit inscrit au PV.

SE/UNSA : Pourquoi les Universités sont-elles fermées ? **M L'IA** ne peut pas répondre, c'est le recteur qui répondra après réunion avec le ministre de l'Education nationale.

Approbation des PV des 3 derniers CDEN.

Préparation rentrée premier degré :

M L'IA indique que la Rentrée se réalise à moyens constants. Si recteur avait appliqué les ratios nous aurions eu 17 ETP en moins. Les moyens supplémentaires de 1200 postes au niveau national sont une



COMPTE RENDU CDEN du 20 avril 2020

belle réponse à la situation de crise que nous vivons selon lui. Aucun emploi ne sera supprimé dans le premier degré.

Carte scolaire minimaliste :

Argelès (travaux), RPI Barousse, Saléchan-Siradan. Souhait du DASEN du moins de fermetures de classes possible.

5 propositions :

Gavarnie-Gèdre (2 postes pour 22 élèves, 21 prévus).

Proposition maintien des deux classes ; Capvern-Lutilhous (poste de chargé d'école)

Ouverture Henri IV : Ecole politique de la ville. Objectif de moins de 24 élèves en GS/CP/CE1

Baisse des effectifs à Michelet et Voltaire donc fermeture et fermeture de classe école Ophite à Lourdes ;

RASED, maintien à l'identique du réseau mais fermeture du poste secteur Vic-en-Bigorre

(Voir Document du CTSD pour plus d'informations).

Conclusion de l'Inspecteur d'Académie : Carte scolaire simple et minimaliste.

SGEN/CFDT : Maternelle de l'Ophite : il y aurait 67 élèves selon la directrice.

Réponse DASEN : ce n'est pas une directrice mais un directeur. Les chiffres sont différents entre l'IEN et le SGEN/CFDT. M L'IA s'est entretenu avec le SIMAGE pour opérer ses choix.

M Castebrunet pour le SNUipp/FSU : Par vos choix de fermeture des RASED et des écoles maternelles sur Tarbes vous vous attaquez aux élèves les plus en difficulté qui subissent et qui vont subir de plein fouet cette crise.

Nous renouvelons notre proposition faites en CTSD. Nous vous demandons de réaffecter certains postes pris sur les moyens constants premiers degrés pour compenser les 400 fermetures au niveau national dans l'administratif en 2019 et les coupes sombres dans la formation initiale et continue.

M L'IA : Au contraire nous affectons des ouvertures vers des écoles en politique de la ville alors que les 2 maternelle qui vont être touchées par les mesures de carte scolaire ne sont pas en politique de la ville. Le poste de coordonnateur AVS présente un grand intérêt pédagogique ainsi que le poste de référent mathématique.

M Castebrunet SNUipp/FSU : Lors du CTSD Mme Duces, IEN ASH a indiqué que l'intérêt pédagogique du poste coordonnateur AESH était de mettre en lien des problèmes pédagogiques de 'AESH avec des conseillers pédagogiques. Pas besoin d'un personnel pour cela, le lien peut-être direct entre les intéressés. Ce poste est important mais il doit être budgété en poste administratif.

Concernant « le référent mathématiques » ce n'est pas un conseiller pédagogique. Il a été pris sur les moyens constants. Comme les postes autismes il aurait dû être budgété au niveau national.

SGEN : L'Ecole d'Allier avec effectifs élevés depuis 3 ans (28 élèves avec 3 niveaux, élèves en situation de handicap et élèves en difficulté) n'est pas prise en compte et les discussions n'avancent pas.



COMPTE RENDU CDEN du 20 avril 2020

L'IA ira rencontrer tous les acteurs du territoire. Pas de sollicitations des maires ni propositions d'aménagement par les maires. Il indique qu'il ne fait qu'affecter les moyens dans les écoles mais ne participe pas aux propositions d'aménagement des locaux et d'organisation des RPI.

M Castebrunet pour le SNUipp/FSU : M L'IA vous êtes chargé de l'inclusion des élèves en situation de handicap au niveau académique.

Règle simple : tout élève en France doit être inscrit sur un établissement scolaire et avoir un RNE.

Cela ne semble pas être le cas sur notre département. Parce que des élèves dépendent d'établissements spécialisés vous refuseriez de signer des notifications d'affectation de scolarité. Par exemple, des élèves en scolarité partagée (ex : 50% dans un établissement/50% scolarisés sur un collège) se retrouvent à la rentrée dans un collège sans y être inscrit administrativement. Qu'il existe une convention signée entre l'établissement et le collège est une obligation mais elle ne remplace la notification d'affectation de scolarité qui doit être délivrée par vos services, ce qui semble poser de sérieux problèmes.

Cette situation va à l'encontre de la loi 2005 qui indique que tout élève doit être inscrit dans une école ou un collège, et dessert la politique d'inclusion : elle met en difficulté les élèves, les familles, les professeurs, les administratifs et les professionnels de santé.

On se retrouve donc avec des élèves inclus dans des classes qui ne possèdent pas un numéro RNE (répertoire national des établissements) et ne sont donc pas inscrits dans leurs classes d'inclusion. Des élèves présents en classe mais « invisibles » administrativement.

M L'IA : Les élèves qui sont pris en charge dans des établissements spécialisés ont un numéro RNE du groupe scolaire qui existe sur l'établissement. La convention signée entre l'établissement spécialisé et l'établissement scolaire constituent l'inscription de l'élève dans l'école ou le collège. Il n'y a pas de problème.

M Castebrunet pour le SNUipp/FSU : nous pouvons comprendre qu'un élève pris en charge à 100% dans un établissement soit inscrit sur l'établissement spécialisé dans lequel il vit mais un élève qui passe 50 ou 70% de son temps scolarisé dans un établissement scolaire doit y être inscrit. Une non inscription pose des problèmes pour les élèves, les familles, l'administration, les professeurs...C'est très mal vécu par l'élève de ne pas avoir son ENT ou de ne pas être sur la liste de classe.

SGEN/CFDT : Ces élèves s'ajoutent à des classes déjà surchargées. Ils demandent en plus un travail supplémentaire pour les professeurs qui les incluent.

VOTE pour carte scolaire

Organisations syndicales : CONTRE : FSU et SGEN ABSTENTION : UNSA CGT : Absents

Représentants des parents d'élèves : FCPE CONTRE PEEP Abstention

Représentants des élus : POUR

Total VOIX : 7 POUR-8 CONTRE-3 ABSTENTIONS

Fin de séance : 16H00